

Le 15 juin 2018

Consultations sur représailles États-Unis section 232

Ministère des Finances

Adresse électronique : [fin.tariff-tarif.fin@canada.ca](mailto:fin.tariff-tarif.fin@canada.ca)

Édifce James Michael Flaherty

Télécopieur: 613-369-4024

14<sup>e</sup> étage

90 rue Elgin

Ottawa, Ontario

K1A 0G5

**Mémoire d'Unifor sur l'avis d'intention d'imposer des contre-mesures envers les États-Unis en réponse à l'imposition de tarifs sur les produits canadiens d'acier et d'aluminium**

Unifor est un syndicat canadien représentant 315 000 membres qui travaillent dans pratiquement tous les principaux secteurs de l'économie. Le bureau national d'Unifor est à Toronto, en Ontario, et le syndicat est le plus grand du secteur privé au Canada.

Près de 8 000 membres d'Unifor travaillent dans les industries de l'acier, de l'aluminium et des secteurs métallurgiques connexes au Canada. Ces effectifs comprennent près de 3 700 membres chez Rio Tinto-Alcan dans des usines au Saguenay, au Québec, ainsi qu'à Kitimat, en Colombie-Britannique. Unifor représente aussi 3 500 travailleuses et travailleurs de diverses usines métallurgiques, dont 350 membres chez Evraz en Alberta et 500 travailleurs du secteur des pièces en acier chez ArcelorMittal à Woodstock.

**Position d'Unifor sur les tarifs américains imposés sur les produits d'acier et d'aluminium**

Unifor est profondément préoccupé par les résultats d'enquête du ministère du Commerce (en vertu de la section 232 de la *Trade Expansion Act*, 1962, des États-Unis) que les importations de produits d'acier et d'aluminium, y compris du Canada, menacent de compromettre la sécurité nationale des États-Unis.

Unifor s'inquiète aussi que, en dépit de soutiens communs énoncés à l'égard de la sécurité et de l'étroite intégration économique entre nos pays, les États-Unis aient choisi – par proclamation

présidentielle – d’imposer des tarifs punitifs ad valorem sur les importations d’acier et d’aluminium canadiens de 25 % et 10 % respectivement.

L’application de droits punitifs sur le Canada est un acte de mauvaise foi. En dépit de nos préoccupations communes à l’égard de la surcapacité mondiale de matériel d’acier et d’aluminium, la surveillance des exportations de matériel (à des tarifs faussés par le marché) ainsi que le transbordement de ces produits entre les pays, les États-Unis ont inclus le Canada dans l’imposition de ces tarifs douaniers. En associant ces préoccupations à l’égard de la sécurité nationale au progrès perçu accompli par les parties dans le cadre de la renégociation de l’ALENA (comme le président l’a fait dans sa proclamation le 8 mars), cela a dévoilé les motifs ultérieurs des États-Unis.

L’argument que les importations de matériel d’acier et d’aluminium canadien constituent une menace compromettant la sécurité nationale des États-Unis repose sur la prémisse qu’une trop grande dépendance à l’égard d’un approvisionnement étranger affaiblirait, entre autres, l’économie intérieure des États-Unis, manifestement aux avantages des fournisseurs étrangers. Les données étayant la relation bilatérale du commerce de marchandises du Canada avec les États-Unis ne soutiennent pas cet argument.

Considérer le commerce de l’acier et de l’aluminium du Canada comme une menace pouvant compromettre la sécurité nationale consiste à ignorer totalement la relation mutuellement dépendante entre nos deux pays en matière de commerce de l’acier et de l’aluminium.

Ce n’est pas un secret que la part du lion des exportations canadiennes d’acier et d’aluminium est destinée aux États-Unis – dans les deux cas représentant près de 90 p. cent des exportations totales selon certaines mesures. Toutefois, il est important de souligner aussi que les importations américaines comptent pour 55 p. cent de tout l’acier étranger acheté au Canada (basé sur la valeur) et 45 p. cent de tout l’aluminium importé, soit la plus grande proportion de tous les importateurs étrangers<sup>1</sup>. En fait, 50 p. cent de tout l’acier américain exporté en 2017 était destiné au Canada.<sup>2</sup>

De plus, selon des données sur le commerce du Bureau du recensement des États-Unis, le commerce bilatéral des produits d’acier ces dernières années a actuellement favorisé les États-Unis. Par exemple, en 2017, le déficit commercial du Canada en matière de produits du fer et de l’acier<sup>3</sup> avec les États-Unis a atteint 2,4 milliards de dollars.

Unifor maintient que ces tarifs imposés par les États-Unis sur les exportateurs canadiens sont sans fondement et ignorent la relation commerciale relativement équilibrée entre nos deux pays. Unifor s’oppose fermement à ces tarifs d’urgence.

### Position d’Unifor sur les contre-mesures proposées par le Canada

---

<sup>1</sup> Industrie Canada, Données sur le commerce en ligne; Recherche d’Unifor

<sup>2</sup> International Trade Administration, Global Steel Trade Monitor – Steel Exports Report, décembre 2017

<sup>3</sup> Source: Département du commerce des États-Unis, Bureau du recensement des États-Unis: consistant aux codes SH 2601, 2618, 2619, 72 et 73.

Unifor appuie largement les contre-mesures proposées contre les biens importés des États-Unis identifiés par le gouvernement fédéral le 31 mai 2018. Nous reconnaissons que l'imposition de tarifs sur les importations d'importants biens industriels et de consommation provenant des États-Unis n'est pas le résultat souhaité. Toutefois, ces contre-mesures proposées envoient un message important, et qui s'impose depuis longtemps, à l'administration américaine que le Canada ne peut compter uniquement sur la diplomatie bilatérale ou le recours aux mécanismes juridiques pour obtenir un répit devant les attaques sans merci à l'endroit de l'industrie canadienne et des travailleurs.

Au courant de la dernière année, les prétentions des États-Unis contre le Canada au sujet de pratiques commerciales injustes ont entraîné l'imposition de tarifs dommageables sur nos industries du bois d'œuvre et du papier de pâte mécanique non couché – des tarifs qui vont entraîner, selon nos anticipations, des dizaines de milliers de pertes d'emplois, des fermetures de lieux de travail et de grandes difficultés pour les communautés touchées. D'autres prétentions américaines de pratiques commerciales injustes ont aussi mené à l'application temporaire de droits de près de 300 p. cent sur les aéronefs de la C-Series de Bombardier – des prétentions tellement monstrueuses que même les tribunaux des États-Unis les ont rejetées. Outre les tarifs imposés par les États-Unis sur les exportations canadiennes d'acier et d'aluminium, le président Trump menace maintenant d'imposer des mesures semblables contre les véhicules motorisés et les pièces automobiles canadiens.

Les contre-mesures proposées par le Canada semblent à la fois raisonnables et réciproques, telles qu'elles sont conçues. La réponse proposée correspond aussi aux actions que des pays frères partout dans le monde sont en train d'envisager, y compris en Union européenne et au Mexique.

### L'ensemble de mesures de rétorsion tarifaire doit comprendre des soutiens d'envergure aux industries

Unifor appuie les contre-mesures proposées par le gouvernement fédéral, mais reconnaît aussi qu'avec ou sans tarifs réciproques sur les biens américains, les lieux de travail et les emplois canadiens sont tout de même à risque devant ces tarifs américains unilatéraux imposés aux produits d'acier et d'aluminium. En 2017, le Canada a exporté près de 9 milliards de dollars (USD) en produits de fer et d'acier vers les États-Unis, ce qui représente, selon nos estimations, l'équivalent de près de 22 000 emplois primaires directs et métallurgistes. Il est impératif que le gouvernement fédéral élabore immédiatement une série complète de soutiens à l'industrie et aux lieux de travail comme moyens de mitiger l'impact de ces tarifs américains injustes. Une telle initiative peut compléter et élargir les engagements récemment annoncés par le gouvernement du Québec.

À ce sujet, Unifor formule les recommandations suivantes à prendre en considération dans le cadre d'un ensemble plus large de mesures de soutien ciblant les travailleuses et travailleurs des industries canadiennes de l'acier, de l'aluminium et des industries connexes.

1. Accorder une priorité aux besoins des travailleurs touchés et des communautés dans ce plus récent conflit commercial en développant immédiatement un plan d'action pour soutenir les industries et pouvant être annoncé conjointement avec les tarifs réciproques imposés aux États-Unis le 1<sup>er</sup> juillet;
2. S'assurer que tout plan d'action fournisse un accès à des services vitaux de soutiens financiers, axés sur le réinvestissement dans la production, dans les biens d'équipement, des mesures de durabilité et d'autres remises à niveau visant à mitiger des fermetures permanentes ou temporaires d'usines et des mises à pied;
3. S'assurer que les soutiens financiers soient flexibles et répondent aux besoins spécifiques des petites, moyennes et grandes entreprises (par le biais de prêts ou de subventions financières directes);
4. Développer un ensemble de soutiens aux emplois et de mesures d'assistance aux travailleurs pouvant procurer aux travailleurs touchés de meilleurs incitatifs en vue de participer à des programmes de partage du travail et d'autres mesures d'atténuation liées aux pertes d'emploi; les mesures d'assistance aux travailleurs devraient aussi envisager de prolonger l'admissibilité à l'assurance-emploi (sans discrimination entre les travailleurs occupant des postes de longue date et ceux plus récents) ainsi qu'une plus grande assistance à la mobilité, mais elles devraient aussi accorder une priorité à la rétention en emploi et à la mise à niveau des compétences au sein des industries de l'acier et de l'aluminium (c'est-à-dire d'éviter d'élaborer un ensemble de mesures de soutien visant à assurer une transition des travailleurs et des compétences à l'extérieur des industries).
5. S'assurer que l'admissibilité des mesures d'assistance aux travailleurs soit élargie à ceux qui sont indirectement touchés par ce conflit commercial, y compris les industries en aval qui dépendent de l'acier et de l'aluminium (par ex. les pièces d'automobiles) et les lieux de travail en amont dans les petites collectivités qui dépendent de façon disproportionnée sur les industries de l'acier et de l'aluminium.

Unifor recommande aussi que le gouvernement fédéral :

- mandate le comité de surveillance fédérale du commerce de l'acier et de l'aluminium d'entreprendre une évaluation complète des impacts sur l'emploi pouvant informer le développement en cours et le déploiement de ces mesures d'assistance aux industries et lieux de travail, et d'autres politiques connexes, en travaillant en collaboration avec divers intervenants, dont les gouvernements provinciaux;
- s'assure que toutes les sommes recueillies dans l'application des surtaxes ou d'autres contre-mesures de tarifs douaniers (selon la valeur d'importation des produits d'acier et d'aluminium en 2017, nous estimons que les revenus provenant des tarifs pourraient générer jusqu'à 2 milliards de dollars CDN) soient dirigées aux programmes d'assistance

aux industries et aux travailleurs. Pour cette raison, il serait approprié que le Canada maintienne une liste réciproque de produits soumis à des tarifs correspondant à la liste américaine des tarifs.

Au nom d'Unifor, j'aimerais remercier le ministère des Finances d'avoir eu l'opportunité de contribuer à cette consultation importante. Ces actions commerciales des États-Unis contre le Canada sont non seulement injustifiées et injustes, mais elles constituent aussi une utilisation excessive et un abus des recours commerciaux légaux.

Nous offrons notre soutien au gouvernement du Canada et nous attendons avec impatience de travailler avec les ministres appropriés pour développer des programmes visant à protéger le gagne-pain des travailleuses et travailleurs contre ces menaces économiques.

Sincèrement,



Jerry Dias  
Président national

cope343JD:AD:ld

c.c. Bob Orr, secrétaire-trésorier national  
Renaud Gagné, directeur québécois  
Lana Payne, directrice de la région de l'Atlantique  
Joie Warnock, directrice de la région de l'Ouest  
Naureen Rizvi, directrice de la région de l'Ontario  
Richard Paquin, directeur du secteur des mines et métaux